

# Comment puis-je payer mon stationnement ?

## Vous pouvez payer votre stationnement avec :



Avec de la monnaie



Par carte bancaire

## Vous pouvez également payer avec votre smartphone.

Vous n'avez plus besoin de retourner à votre véhicule pour positionner votre ticket de stationnement : il est désormais dématérialisé !

- Téléchargez gratuitement l'application de votre choix en quelques secondes.
- Géolocalisez-vous et sélectionnez la durée.
- Prolongez facilement la durée de votre stationnement ou arrêtez ensuite la session à distance.

**INDIGO**

*Stationnez et payez en toute sécurité à distance depuis votre mobile*

1413  
5 mai 2024  
3,50 €  
50 min

Forfait de Post-Stationnement (FPS) 25,00 €

CONFIRMER

## DEUX APPLICATIONS DISPONIBLES POUR VOTRE STATIONNEMENT



**Stationnement payant du lundi au samedi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h toute l'année. Gratuit le dimanche et les jours fériés**

 **1 heure offerte / jour de stationnement**

**Attention** Un stationnement non payé ou une durée autorisée dépassée est passible d'un forfait de post-stationnement (FPS) de 25,00€.